

COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY Séance du 31 mars 2015

Le **31 mars 2015 à 17h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des conférences au Mont-Dore, sous la Présidence de M. André GAY.

Date de la convocation : 24 février 2015

Nombre de conseillers : En exercice : **34** – Présents : **23** – Votants : **29**

Présents : André GAY, Président, Michel BABUT, Alphonse BELLONTE, Agnès BERTET, Sébastien BERTRANK, Éric BRUT, Joël CHARBONNEL, Stéphane CREGUT, Hugues DANJOUX, Jean-François DUBOURG, Philippe DUBOURG, Jean-Michel FALGOUX, Catherine GATIGNOL, Sébastien GOUTTEBEL, Loïc GUEROULT, Christel LA RIVIERE, Fabienne LEGROS, Pascal MICHELIN, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Gilles RANC, Henri VALETTE, Patricia VERGNOL.

Excusés : Marie-Elisabeth CROZET, Patrick DEAT, Stéphanie ESTRADE, Sébastien GATIGNOL, Philippe GRAS, Etienne GUICHARD, Pierre MOINS, Carole NORE, Michel POUGHON.

Absents : Johan JACLARD, Patrick SEBY.

Pouvoirs : Marie-Elisabeth CROZET à Agnès BERTET - Patrick DEAT à Jean-François DUBOURG - Stéphanie ESTRADE à Patricia VERGNOL - Philippe GRAS à Michel BABUT - Etienne GUICHARD à Éric BRUT - Pierre MOINS à Henri VALETTE.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

ORDRE DU JOUR :

1. Régie de recettes : nouveaux tarifs
2. Personnel : Création postes saisonniers – Création poste permanent - Ancienneté
3. Budget primitif 2015 : 3.1 Tableau des effectifs / 3.2 Amortissements : tableau 2015 – Durée des amortissements / 3.3 Investissements/ 3.4 Approbation du budget primitif.
4. Site Internet : état d'avancement
5. Club Sancy : Proposition d'évolution
6. Service Réservation : liquidation d'Original Auvergne
7. Questions et informations diverses

DELIBERATION N° 2015-03-31-001 – Régie de Recettes « activité commerciale » - Nouveaux tarifs

Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter les tarifs des marchandises proposées ci-après qui seront vendues par le biais de la régie de recettes « activité commerciale » :

Marchandises taxées 5,5 %	Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Carte IGN 2432 ET Sancy	11,90 €	11,28 €
Topoguide Escalade Massif du Sancy	14,00 €	13,27 €
Topoguide Les 15 plus belles promenades et randonnées	7,90 €	7,49 €

Marchandises taxées 20 %		Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Enveloppe lettre suivie 500 gr (2015)		5,70 €	4,75 €
Marque-page		1,00 €	0,83 €
Monnaie de Paris		2,00 €	1,67 €
Peluche Tibou	Prix public	10,00 €	8,33 €
Peluche Tibou	Prix revendeurs	5,40 €	4,50 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte les tarifs proposés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2015-03-31-002 – Personnel : Création de postes saisonniers - Eté 2015

Afin de renforcer nos effectifs permanents pour la prochaine saison estivale 2015, le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les créations de postes saisonniers suivants :

- 6 postes de conseiller touristique : employé 1.1 - Indice 1300 - à temps plein du 11/05/2015 au 27/09/2015
- 7 postes de conseiller touristique : employé 1.1 - Indice 1300 - à temps plein du 22/06/2015 au 30/08/2015
- 1 poste d'employé agence postale communale : employé 1.1 - Indice 1300 – 30 heures hebdomadaires - du 29/06/2015 au 30/08/2015.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise les créations de postes saisonniers proposées ci-dessus

DELIBERATION N° 2015-03-31-003 – Personnel : Création d'un poste permanent de conseiller touristique

Suite au départ en retraite le 31/05/2015 d'Odile Roux, employée communale de Besse détachée au Bureau de Tourisme de Besse où elle occupait un poste de conseiller touristique, le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser la création d'un poste permanent de conseiller touristique dans l'effectif du personnel de l'Office de Tourisme pour pourvoir à son remplacement. Le Président propose la création du poste sur les bases suivantes :

- **conseiller touristique : employé 1.2 - Indice 1382 - à temps plein**

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise la création du poste de conseiller touristique proposée ci-dessus.

DELIBERATION N° 2015-03-31-004 – Personnel : Ancienneté – modification du plafond

Dans la Convention Collectives des Organismes de Tourisme, l'ancienneté, qui augmente de 1% par an, est plafonnée à 20 ans soit 20%. De ce fait, certains salariés étant arrivés au plafond ne connaissent plus d'évolution de leur ancienneté. Afin de fidéliser les équipes, et en particulier les plus anciens salariés disposant de connaissances utiles concernant la structure, le Président propose que :

- **l'ancienneté soit plafonnée à 30 ans soit 30 %**

- **pour les personnes dont l'ancienneté a dépassé les 20 ans, le nouveau calcul de l'ancienneté soit appliqué à compter du 1^{er} mai 2015. Le pourcentage appliqué alors sera celui qui correspond à l'ancienneté réelle du salarié (par exemple une personne dont l'ancienneté est de 25 ans se verra appliquer un taux de 25%). Il n'y aura pas d'effet rétroactif sur les paies des périodes précédentes.**

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, accepte la modification du plafond de l'ancienneté telle que proposée ci-dessus et charge le Directeur d'en informer les délégués du personnel et de mettre en application cette mesure à compter du 1^{er} mai 2015.

DELIBERATION N° 2015-03-31-005 – Budget primitif 2015 – Tableau des effectifs

Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter le tableau des effectifs en personnel permanent au 01 janvier 2015 présenté ci-après.

Emploi	Effectif budgétaire	effectif pourvu	catégorie (1)	échelon	Horaire mensuel	Type de contrat	Temps Complets	Temps Non Complets
Directeur	1	1	C	3	151,7	CDI	1	
Responsable centrale de réservation	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Responsable relations presse	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Assistante de Direction	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Responsable qualité/statistiques	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Responsable éditions	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Coordinateur(trice) Ressources Humaines	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Responsable en communication digitale	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Responsable événementiel	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Animateur commercial ski alpin	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Attaché(e) de presse	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Chargé de promotion	1	0	AM	2	151,7	CDI	1	
Assistante technique	1	1	E	1	95,34	CDI		1
Assistante technique	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Assistant Internet	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Assistant Internet	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Animateur des réservations	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Assistant technique (Club Sancy)	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Assistant technique (Presse)	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Secrétaire comptable	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Préparateur logistique	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Agent d'accueil - conseiller touristique	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Assistante technique	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Agent d'accueil - conseiller touristique	14	13	E	1	151,7	CDI	14	
Conseillère - agent de vente	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Agent d'accueil - conseiller touristique	1	1	E	1	69,33	CDI		1
Agent d'accueil - conseiller touristique	1	1	E	1	67,17	CDI		1
agent d'entretien	1	1	E	1	43,33	CDI		1
TOTAL	41	39					37	4
Pour mémoire effectif au 31/12/2014	41	39					37	4

(1) C=cadre E=Employé AM=agent de maîtrise

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, adopte le tableau des effectifs en personnel permanent au 01/01/2015 tel qu'exposé ci-dessus.

DELIBERATION N° 2015-03-31-006 – Budget primitif 2015 - Amortissements : Tableau 2015 et durée des amortissements

Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, par année civile entière. Les investissements de 2014 commenceront à être amortis en 2015.

Afin de se conformer aux instructions de la comptabilité publique, il est proposé au Conseil d'Administration d'appliquer pour les acquisitions 2014 les durées d'amortissement telles qu'adoptées par les délibérations antérieures et qui sont reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2015.

Le tableau des amortissements proposé pour 2015 est présenté à l'assemblée. Le montant total des amortissements s'élève à 43 544.33 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, décide :

- d'appliquer pour les acquisitions 2014 les durées d'amortissement telles qu'elles sont reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2015.
- d'adopter le tableau des amortissements 2015 présenté.

DELIBERATION N° 2015-03-31-007 – Budget primitif 2015 - Investissements

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver les investissements pour l'année 2015 proposés ci-après:

Immobilisations corporelles :

Matériel de transport (acquisition d'un véhicule de service en remplacement du Ford Focus) = 15 000 €

Matériel informatique, bureautique... = 24 753 €

Mobilier (agencement des bureaux de tourisme, coins enfants, coins Wi-Fi) = 10 000 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, approuve les investissements proposés pour l'année 2015.

DELIBERATION N° 2015-03-31-008 – Budget primitif 2015 - Approbation

Le Président présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2015 de l'Office de Tourisme du Sancy qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la section d'investissement à la somme de 49 753 €

- à la section de fonctionnement à la somme de 3 070 000 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte le budget primitif 2015.

Site Internet – Etat d'avancement

Le Directeur présente le nouveau site Internet qui est en cours de réalisation. L'équipe web enrichit actuellement le contenu avec les textes et les photos. Le Directeur présente :

- le contenu des pages, qui désormais feront une place importante à la photo et à la vidéo,
- la nouvelle navigation et l'affichage en fonction du type de support (ordinateur de bureau, tablette, smartphone).

Le nouveau site devrait être en ligne courant mai.

Club Sancy – Proposition d'évolution

Le Directeur retrace l'historique du Club Sancy avec ses 2 fonctionnalités :

- Le chéquier avantage remis aux touristes hébergés dans le Massif du Sancy
- Les invitations VIP proposées aux personnes qui se sont inscrites au Club.

Il souhaiterait faire évoluer le chéquier vers une solution en ligne qui se transformerait en bons plans proposés et téléchargeables sur le nouveau site Internet. Il présente l'exemple de l'Office de Tourisme de Béziers qui a mis en place un module « bons plans ».

Cette évolution permettrait d'annoncer des bons plans tout au fil de la saison, en fonction des stratégies commerciales des partenaires. Elle offrirait plus de souplesse que le chéquier, qui une fois imprimé, ne permet

pas de faire évoluer les offres proposées. Les offres pourront concerner des prestations d'hébergements ou des prestations d'activités, loisirs et visites.

Cette solution répondra aux attentes des internautes qui sont toujours à l'affût d'une bonne affaire.

Après débat entre les administrateurs, il est décidé de tester la mise en place des « Bons plans » pour la prochaine saison et d'en faire le bilan à l'automne. Les bons plans devront être validés par le personnel de l'Office de Tourisme avant d'être publiés sur le site Internet.

Service Réservation – Liquidation d'Original Auvergne

Le Directeur informe le Conseil d'Administration de la liquidation d'Original Auvergne intervenue en janvier. L'Office de Tourisme lui avait délégué par convention la gestion de la réservation pour la clientèle « groupe » et « tourisme d'affaires ».

Le Directeur présente l'organisation actuelle pour répondre aux demandes « groupes » et qui consiste à renvoyer vers le site Internet dans l'espace dédié aux groupes et dans lequel nous avons recensé les hébergements et les prestataires qualifiés pour l'accueil de cette clientèle.

Il s'avère que cette solution répond à une partie des demandes mais qu'elle est insuffisante pour une autre partie qui souhaite davantage d'accompagnement dans sa démarche.

Le Directeur présente alors les évolutions possibles pour mieux répondre à cette attente.

Après débat, le Conseil d'Administration décide que l'Office de Tourisme mettra en place **un service de conseil éclairé pour les groupes**, en prenant en compte leurs demandes, puis en sollicitant auprès des prestataires des devis qui seront transmis au groupe. Le contact du groupe sera communiqué aux prestataires une fois les devis transmis.

Questions et informations diverses

Horizons :

Le Directeur informe l'assemblée que l'Office de Tourisme, par rapport à l'événement Horizons, a participé à une table ronde au Ministère des Affaires Etrangères et du Tourisme sur la problématique suivante « comment développer la clientèle internationale dans les zones de montagnes françaises l'été ». Horizons a donc été cité en exemple.

Le Directeur communique aux administrateurs la date de la journée inaugurale d'Horizons, ce sera le jeudi 11 juin 2015.

Prochain Conseil d'Administration :

Le Directeur précise que la prochaine réunion du Conseil d'Administration se tiendra le 17 juin à 14h30. Une convocation sera transmise ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Compte-rendu affiché le 7 avril 2015.